



**PRÉFET  
DU DOUBS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT DOUBS

## ENTRE

### **Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs**

Représenté par François Cucherousset, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 31 janvier 2022,  
Ci-après désigné par CCPHD

D'une part,

et

### **L'État,**

Représenté par Serge DELRIEU, Sous-Préfet de l'arrondissement de Pontarlier,  
Ci-après désigné par « l'État »

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**



---

## Préambule

---

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

### 1.1 Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire des Portes du Haut Doubs autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

## 1.2 Un volontarisme partagé

Nos ruralités sont touchées par de profondes mutations qui dynamisent certaines et en fragilisent d'autres. Les attentes et les conditions de vie des Français qui y résident ont fortement évolué sous l'effet de l'urbanisation, d'un peuplement dynamique et de l'évolution du tissu économique. L'apparition et la généralisation du numérique ont créé de nombreuses opportunités mais également ouvert de nouvelles fractures.

Afin d'appréhender cette diversité et de répondre aux attentes des habitants de nos territoires, l'Etat et notre Communauté de Communes collaborent avec succès depuis de nombreuses années. Ainsi, des politiques publiques sur l'attractivité des bourgs, l'économie rurale, l'accès aux services et aux soins, la transition écologique ou encore la mobilité ont engagé nos structures. Nous partageons un regard commun. Nous pensons que les territoires ruraux sont, dans leur diversité, des pôles de développement et d'innovation.

Avec le CRTE 2021-2026, nous renforçons notre collaboration dans la continuité de nos investissements précédents. Les élus élaborent actuellement un plan local d'urbanisme intercommunal valant SCoT, un Plan Climat Air Energie Territorial et un Plan de mobilité simplifié. Les outils de contractualisation sont pensés en ce sens, afin de renforcer cette dynamique et ces orientations de travail. Comme vous pourrez l'observer, nos projets sont pertinents. Ils s'intègrent dans une stratégie de mandat mais surtout s'intègrent avec cohérence dans une volonté politique constructive initiée dès la création de la Communauté de Communes en 1998.

Le souhait de s'inscrire dans une contractualisation de relance de transition écologique s'inscrit dans cette démarche globale et cette volonté d'irriguer toutes les politiques publiques. Les objectifs poursuivis par ce dispositif permettront de proposer de nouvelles actions concrètes et des réponses pertinentes la transition écologique, à la cohésion sociale et au développement économique dans le respect de notre identité et de notre environnement : un développement plus durable, moins consommateur de ressources et d'énergie et facteur de création d'emplois.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long termes, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## Article 2 – Présentation du territoire des Portes du Haut Doubs et orientations stratégiques

### 2.1 Présentation du territoire

#### Un territoire rural peu dense

La Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs est un EPCI situé en région Bourgogne-Franche-Comté (BFC), dans le département du Doubs, sur le premier plateau du massif du Jura (dont 36 communes relevant de la loi Montagne), en position intermédiaire entre l'agglomération du Grand Besançon et les territoires du Haut-Doubs et La Suisse. Ce territoire de 643,64 km<sup>2</sup> compte 47 communes, dont 3 communes nouvelles récentes (Etalans, Bouclans, Les Premiers Sapins). Le territoire compte 26680 habitants en 2019. Avec une densité démographique de 40,2 habs/km<sup>2</sup> en 2016 (INSEE), c'est un territoire peu dense à très peu dense (19 communes peu denses et 28 communes très peu denses).

#### Un territoire de projets

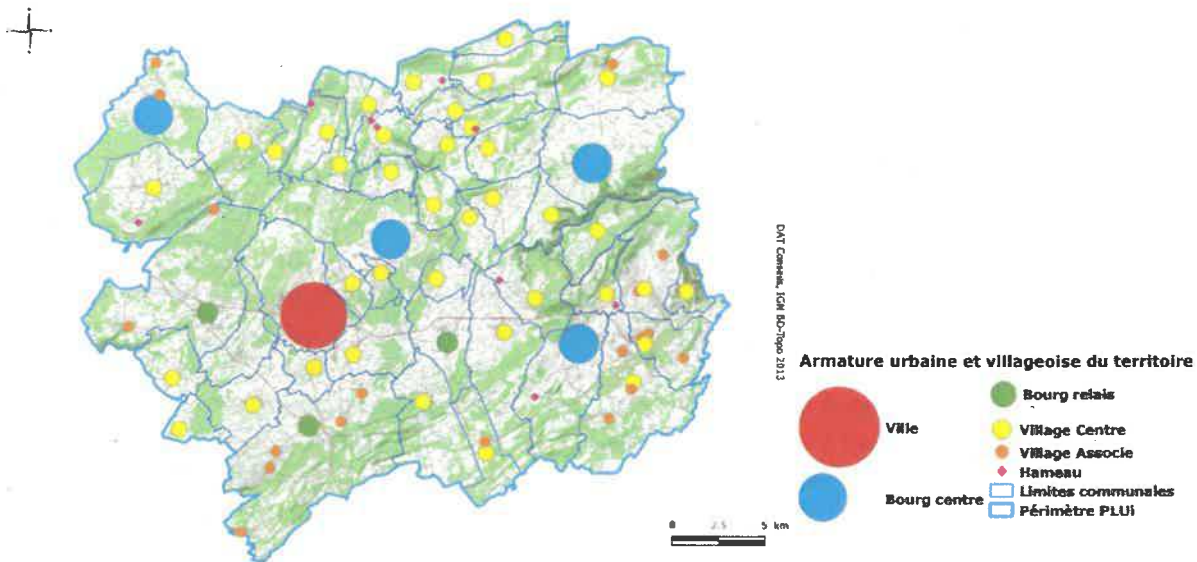
Le périmètre de la CCPHD correspond au périmètre de l'ancien Pays des Portes du Haut-Doubs et s'inscrit dans une dynamique de projets. Le territoire se rattache à l'ensemble plus vaste de l'arc jurassien européen. 15 communes de la CCPHD sont rattachées au périmètre du Parc naturel régional du Doubs horloger (Est du territoire). La CCPHD porte l'élaboration d'un PLUi valant SCOT, d'un PCAET et d'un Plan de mobilité simplifié.

#### Un territoire bien maillé mais diffus

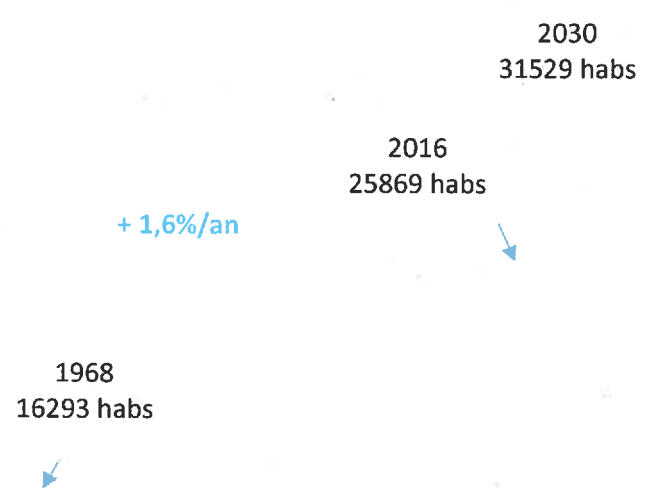
L'armature des villes et villages du territoire comprend :

- la ville centre : Valdahon (5600 habitants), lauréate du programme Petites villes de Demain
- les 4 bourgs centres : Orchamps-Vennes (2400 habitants) ; Vercel-Villedieu-le-Camp (1700 habitants) ; Pierrefontaine-les-Varans (1400 habitants) ; Bouclans (1100 habitants) ;
- et les 3 bourgs relais : Etalans (1500 habitants) ; Les Premiers Sapins (1600 habitants) ; Avoudrey (900 habitants).

Traditionnellement, l'habitat est diffus. Les communes sont très souvent constituées d'un village centre et de hameaux, ainsi que d' « écarts » (fermes isolées). La création des communes nouvelles (dont les anciens villages centres sont devenus secondaires suite à la création de la commune nouvelle) et l'agrandissement de certains hameaux au fil des années (dont la taille peut aujourd'hui égaler celles du village centre) ont fait apparaître sur le territoire la notion de village associé. Ainsi le territoire compte 19 villages associés. On repère au nord du territoire une zone moins bien dotée en bourgs (y compris en proximité extérieure).



Source : Diagnostic socio-économique PLUi valant SCOT CCPHD. Juillet 2018



### Une population en croissance

En 2016, le territoire comptait 25869 habitants.

La croissance démographique observée est en moyenne de +1,6%/an entre 1968 et 2016.

Les perspectives de croissance prise en compte dans l'élaboration du PLUi valant SCOT prolonge la croissance démographique actuelle. Elles affichent une population de 31529 habitants en 2030. Soit un quasi-doublement de la population en 50 ans.

La population en place est vieillissante

avec 21% de la population ayant plus de 60 ans en 2016.

Le scénario retenu dans le PADD vise une répartition de cette croissance sur le territoire, 1,3% par an au Nord et 1,6% pour le reste du territoire, mais avec une densité d'urbanisation beaucoup plus forte qu'aujourd'hui pour économiser l'espace naturel et agricole.

Cette forte croissance se fera par le maintien de la population en place et par l'accueil de nouveaux arrivants (famille avec enfants). Cette évolution induira une évolution sociologique de la population, avec des attentes nouvelles des nouveaux habitants, a priori plus jeunes et issus des villes.

### Un territoire rural en bonne situation économique mais qui doit rester prudent

En 2015-2016, le territoire comptait 2400 établissements (1287 entreprises) et 9003 emplois occupés répartis comme suit :

	Entreprises INSEE – CLAP2015	Emplois INSEE – RP2016
Agriculture	22%	9.4%
Industrie	7%	19.5%
Construction	11%	8.6%
Commerce, transports et services	47%	25.3%

Administration publique, enseignement, santé et action sociale	13%	37.2%
--	-----	-------

Le territoire est rattaché à l'Agence Pôle emploi de Morteau.



Le nombre d'emplois offerts sur le territoire a augmenté de 6% entre 2009 et 2016.

Le territoire présente un taux de chômage (7,5%) bien inférieur à celui du département (12,5%).

par

Toutefois, cette situation doit être relativisée par l'importance et la dépendance non négligeable des 3 employeurs que sont le camp militaire de Valdahon (1 400 personnels permanents en 2017), la société SIS, entreprise sous-traitante en maroquinerie de Luxe (950 salariés, avec des perspectives de recrutement importante, implantée sur 3 sites à Etalans, Valdahon, Avoudrey), et « la Suisse » (12.6% des actifs du territoire).

Par ailleurs au vu de la dynamique démographique, il faudra poursuivre l'action en faveur du développement économique pour conserver ce dynamisme local et garder une certaine indépendance vis-à-vis des bassins d'emplois voisins.

### Un niveau de vie « correct » mais avec des disparités selon les zones géographiques

En 2016, sur le territoire de la CCPHD, la médiane du niveau de vie est de 22261 €/habitant/an. Le 1<sup>er</sup> décile de niveau de vie est de 13532€. Le 9<sup>e</sup> décile de niveau de vie est de 39866 €.

En résumé globalement sur le territoire de la CCPHD comparativement aux territoires voisins, les « pauvres » y sont moins pauvres et les « riches » y sont moins riches. Les écarts de niveau de vie sont moins importants.

Toutefois on peut observer des disparités importantes en fonction des catégories socio-professionnelles mais aussi des zones géographiques. On observe ainsi que la richesse décroît avec l'éloignement de l'axe central (RD461/RN57), et notamment sur le secteur au Nord de la Communauté de communes.

Les bénéficiaires d'aides sociales dépendent de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Pontarlier.

### La Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs

La gouvernance politique de la Communauté de Communes est de 69 élus communautaires présidé par François CUCHEROUSET et 8 vice-présidents. Le bureau communautaire est composé de ces 9 élus + 11 autres élus. Ses effectifs sont d'environ 45 agents ETP en 2021, ils ont cru de 70% en 6 ans.

## 2.2 Les orientations stratégiques

Les élus ont travaillé et décidé d'une stratégie de développement sur le mandat en cours et l'ont définitivement voté en septembre 2021. 3 valeurs essentielles portent leur projet : la proximité, l'équité et le dynamisme. Ces valeurs se traduisent dans 5 ambitions majeures qu'ils souhaitent comme feuille de route stratégique. Ces 5 ambitions seront les orientations stratégiques de ce contrat :

---

- **Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE**

- Réduire la vulnérabilité et s'adapter au changement climatique
- Diminuer les GES (gaz à effet de serre) et préserver la qualité de l'air
- Préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire : biodiversité, eau, sols
- Diminuer les consommations d'énergie
- Développer les énergies renouvelables et de récupération
- Accompagner la réduction et la valorisation des déchets, (circuits courts)

- **Orientation 2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE**

- Mobilité : répondre aux besoins des habitants en garantissant la mobilité partout, pour tous, au bon endroit, au bon moment
- Santé : améliorer l'accès et l'offre de soins, en coordination avec les acteurs du territoire
- Petite enfance : accompagner, dynamiser et promouvoir l'accueil individuel sur le territoire
- Améliorer l'accueil de nouveaux habitants et salariés sur le territoire sur le volet habitat

- **Orientation 3 : CONFORTER ET AMELIORER L'AIDE AUX COMMUNES**

- Création d'un pôle de service aux communes, « à la carte » pouvant inclure :
- Des services supports : Achat public, Gestion des ressources humaines, Budget et comptabilité, Secrétariat, etc.
- Des services d'assistance et d'ingénierie technique et administrative, stratégique
- Des services de travaux : voirie, bâtiment, assainissement,

- **Orientation 4 : CONFORTER LA DIVERSITE ECONOMIQUE D'UN TERRITOIRE ENTREPRENANT**

- Développer une offre immobilière adaptée à l'ensemble du parcours de vie des entreprises
- Améliorer la qualité architecturale, paysagère et les services aux entreprises des ZAE
- Valoriser le potentiel économique du territoire par une communication ciblée et l'obtention de labels attractifs
- Soutenir et développer les synergies entre entreprises

- **Orientation 5 : AFFIRMER LA VOCATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE**

- S'intégrer pleinement à la destination Montagne du Jura
- Développer le tourisme vert, notamment par la structuration et de développement d'un réseau de liaisons douces
- Redynamiser le Val de Consolation autour des axes développement humain, histoire et culture, sports et loisirs, nature et environnement
- Soutenir le développement économique touristique : mise en réseau des acteurs, communication et commercialisation des offres, soutien à l'immobilier d'entreprise

- **Enjeu complémentaire : LE RENFORCEMENT DE L'INGENIERIE**

- Le fort besoin en ingénierie au sein de la Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs est à relever. Les financements de postes existants ou complémentaires via des appels à projets Etat ou des fonds FNADT correspondent particulièrement aux attentes de l'EPCI. Les orientations stratégiques sont disponibles en annexe de ce document. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.



---

## Article 3 – Mise en œuvre du Plan d'action

### 3.1. LE CRTE comme accord cadre

Le CRTE constitue le cadre permanent de travail entre la CCPHD et ses communes membres, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement...).

Les signataires conviennent de poursuivre, dans le cadre du CRTE, la mise en oeuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours, la poursuite des programmes déjà engagés et leurs gouvernances respectives ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin, notamment, d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

### 3.2 Présentation des dispositifs en cours sur le territoire de la CCPHD

Conclu pour la durée des mandats municipaux et intercommunaux, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour soutenir leur projet de territoire.

Le présent CRTE intègre, en complément du projet de territoire validé par les élus, les éléments de diagnostic et les objectifs résultant des documents arrêtés ou en cours de planification et de programmation, notamment :

- les enjeux spécifiques de la Loi Montagne.
- le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires approuvé en 2020 par la Région Bourgogne-Franche-Comté,
- le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant SCoT, dont la finalisation est en cours
- le dispositif Territoires d'Industrie à l'échelle des communautés de communes du Pays de Maîche, du Plateau du Russey, des Portes du Haut Doubs, de Loue Lison et du Val de Morteau, dont les résultats de l'étude stratégique industrielle attendus fin 2021 seront intégrés au CRTE,
- le programme pluriannuel d'actions de Préval Haut-Doubs (prévention et élimination des déchets),
- le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) porté par la CCPHD et dont les actions sont en cours de définition pour validation attendue à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2022,
- le Schéma Local d'Orientation des Mobilités (SLOM), labellisé TENMOD 2020, qui vaudra à terme plan de mobilité simplifié, et dont la validation est attendue à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2022 ; il accompagnera la CCPHD dans la mise en oeuvre de sa nouvelle compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité ;
- le programme Petites Villes de Demain auquel la commune de Valdahon vient d'adhérer, avec l'appui de la CCPHD
- la future ORT de la commune de Valdahon dans le cadre du programme PVD
- le contrat local de santé
- les contrats signés avec le Conseil Régional (dont Contrat de Station, en cours de renouvellement à l'échelle du Parc naturel régional) et le Conseil Départemental (dont le P@C 25, en cours de renouvellement pour 2022,
- la Convention Territoriale Globale de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, en cours de renouvellement pour 2021.

### 3.3 Protocole financier et Fiches actions

Le CRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

Les actions du CRTE seront décrites dans les fiches actions annuelles annexées au présent contrat. Leur niveau de maturité est précisé, ainsi que leur calendrier et leur plan de financement lorsqu'ils sont disponibles. Leur inscription formelle dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement, en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les fiches actions seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

#### Article 4 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (l'ANCT et ses opérateurs, Cerema, Ademe..., Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il Convient de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE .
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action

---

## Article 5 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 5.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire des Portes du Haut Doubs assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'État.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation. Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### 5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE. L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles. Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des

établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

L'État s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat Etat-régions ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'État recensera dans le contrat, les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. Il mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant l'intercommunalité (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique »).

Le volet financier du CRTE assure la complémentarité de l'action des acteurs publics et privés impliqués sur le territoire, en respectant les règles de répartition des compétences et de participation minimale des maîtres d'ouvrage, dans une logique de subsidiarité.

## Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

### 6.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera selon les besoins pour :

- 
- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
  - Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
  - Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
  - Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

## 6.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la CCPHD. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira selon les besoins pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

## 6.3 La gouvernance interne à la CCPHD

3 contrats devront être signés avec les partenaires de la Communauté de communes en 2022 :

- Cap 25 (le contrat du Conseil Départemental)
- Le Contrat de territoire (anciennement Contrat de Pays, mis en place par le Conseil Régional).
- Le CRTE (contrat mis en place par l'Etat)

Ces contrats représentent le principal outil de développement de notre territoire. Ils sont le fruit d'un arbitrage entre les collectivités locales et les partenaires financiers. La CC a souhaité initier une vision globale et cohérente de la contractualisation. Ainsi, il a été convenu de définir une organisation la plus transparente possible. Deux démarches ont été réalisées :

- Le recensement de tous les projets communaux : abandonnés, poursuivis ou à venir au sein des 47 communes.
- La création d'une commission de travail afin de suivre spécifiquement l'élaboration des 3 contrats.

Afin d'initier une vision globale et cohérente de la contractualisation, notre conseil communautaire a voté pour la création de cette commission de travail spécifique. Celle-ci est composée comme suit :

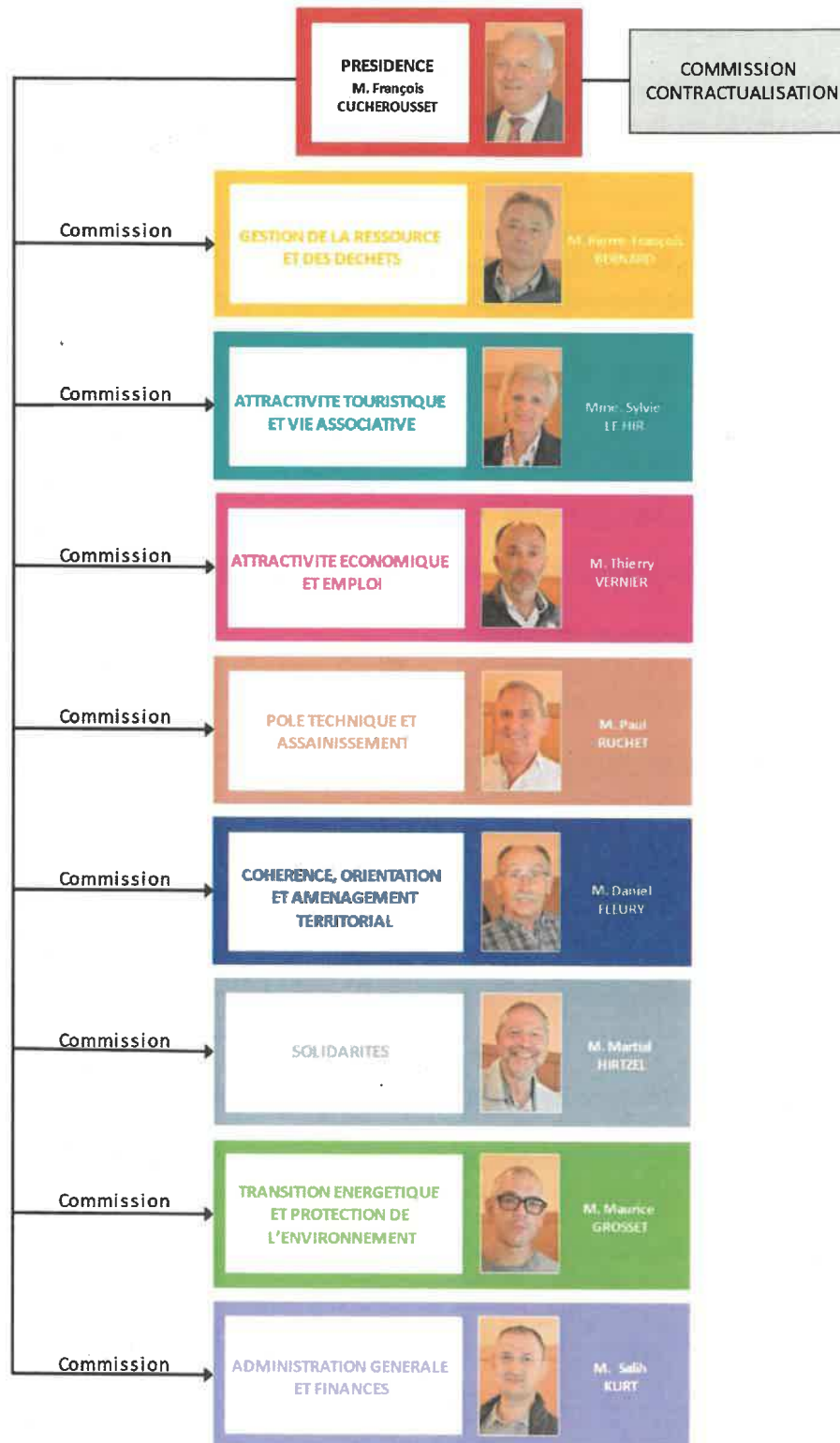
- Président et Vices-Présidents de la Communauté de Communes
- 6 maires élus par le conseil communautaire.

Les élus précités auront la charge du suivi de la contractualisation. Ils seront également garants des objectifs partagés entre le Conseil Régional Bourgogne Franche Comté, le Département du Doubs et la Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs. La commission Contractualisation travaille, débat et propose des orientations. Toute décision de la commission est confirmée par un vote en conseil communautaire.



## ORGANIGRAMME DES ELUS DE LA CC PORTES DU HAUT-DOUBS

Mise à jour le 15/06/21



## 6.4 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

### Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

### Article 8 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

### Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat est celui du mandat municipal (2020-2026). Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour évaluer les résultats et les impacts.

---

## Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## Article 11 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 12 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Besançon.

**Signé à Pontarlier, le 28 janvier 2022**

**M. le Sous-Préfet de Pontarlier**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' followed by a '+' sign and a long horizontal stroke.

**Serge DELRIEU**

**M. le Président de la Communauté de  
Communes desPortes du Haut-Doubs**

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping oval shape followed by a vertical stroke and a horizontal stroke.

**François CUCHEROUSET**



---

## Sommaire des annexes

---

### Annexe 1 – Orientations stratégiques

### Annexe 2 – Fiches actions

### Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE

- 3-1 Porteurs de projets et cibles
- 3-2 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)
- 3-3 Indicateurs de suivi

### Annexe 4 – Contribution des établissements publics et opérateurs

- 4-1 ADEME
- 4-2 Caisse des Dépôts et Consignation
- 4-3 CEREMA
- 4-4 XXX



Maitre d'ouvrage	Thématique	Objectif	Objet	Compléments / Détails	Estimation des coûts	Année
Communauté de Communes	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	Création	Pépinière maraîchère	Opportunité d'acquisition de terrains, soutien COOPILOTE et CIA	35 000 € / porteurs de projet + bâtiment de stockage + terrain	2022-2023
Les Premiers Sapins	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	Relocalisation production	Installation d'un maraîcher	Equiper une parcelle agricole en condition de travail (eau, électricité serre, ...)	150000	2023
CCPHD (Bouclans)	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	Autonomie alimentaire	Favoriser l'installation de maraîchage Servir la politique intercommunautaire en matière d'implantations de maraîchage sur le territoire	La commune dispose sur son territoire d'une surface agricole de 3 hectares environ, actuellement en portage par l'EPF. Ce terrain était initialement destiné à la création d'une zone d'activités, projet rejeté une première fois lors de l'élaboration du PLU de Bouclans, puis considéré inadapté dans le cadre de la politique de développement des zones d'activités définies par le PLU en cours d'élaboration. A l'issue du portage, mais aussi à tout moment, la CCPHD (qui a la compétence zones d'activités), peut racheter ce terrain à l'EPF afin de servir sa politique en matière d'implantation de maraîchage. (Si le projet se réalise, à terme, il serait intéressant de proposer un approvisionnement en circuit court pour les cantines scolaires des communes environnantes )	Rachat du terrain à l'EPF (25 à 30 000€). Raccordement au réseau eau potable à proximité. Installation des serres ? Système de collecte des eaux de pluie ?	Possible dès 2021/2022
Communauté de Communes	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE		Prise de compétence eau potable		3 000 000 €	avant 2024
Communauté de Communes	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE		Assainissement		10 000 000 € puis 5 000 000 € sur les années suivantes	2021/2022/2023
Vercel	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE		Des travaux assainissement vont être fait grande rue par la CCPHD, mise aux normes eaux pluviales en même temps	Travaux en commun= économies d'échelle		2021-2022
Vercel	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE		Idem pour la rue des fourches			2023
Syndicat d'eau intercommunal	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	Réseau d'eau potable		Réseaux d'eau potable dans le cadre du Syndicat d'eau intercommunal de Vellerot les Vercel (Villers-Chief Villers la Combe et Vellerot les Vercel). Projet d'1 million d'Euros à mettre en place.	1000000	
Bremondans	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	Raccordement en eau				
Valdahon	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	Limiter l'impact du rejet des eaux pluviales dans le karst pour protéger et sécuriser les habitations et voiries	Travaux de création d'un bassin de protection du karst	Projet en lien direct avec la situation hydrogéologique de la commune située sur des zones karstiques. Malgré l'engagement de désimperméabiliser la commune, le principe de réalité impose de préserver l'avenir en sécurisant cette faille	1000000	non programmé
Communauté de Communes	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	Modernisation/mise aux normes	Déchèterie d'Orchamps Vennes et de Pierrefontaine les Varans	Services et équipements publics	2 x 600 000€	2022
Communauté de Communes	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	Création	Recyclerie	Mobilisation citoyenne et partenariat à développer	3 000 000 €	2023-2024
Les Premiers Sapins	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	Réduction à la source déchets verts	Mise en place d'une plateforme broyage	Permettre le stockage et broyage par la commune des déchets des particuliers pour être utilisés par les apporteurs	50000	2022
Pierrefontaine Les Varans	Orientation 2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE	"Maison Richard" création de logements BBC + PMR			700000	2025
Communauté de Communes	Orientation 2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE		Itinéraire cyclable Les Premiers Sapins / Valdahon		400000	2022
Communauté de Communes	Orientation 2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE		Itinéraire cyclable Etalans / Valdahon		300000	2022-2023
Communauté de Communes	Orientation 2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE		Itinéraire cyclable Valdahon / Vercel		1000000	2023-2024
Communauté de Communes	Orientation 2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE		Mise en œuvre du schéma provisoire de covoiturage, et en particulier aménagement des aires structurantes identifiées dans le cadre du schéma régional de covoiturage+ signalisation (mais aucune idée des montants d'investissement)			
Communauté de Communes	Orientation 2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE	Améliorer la qualité de vie sur le territoire	Mise en œuvre du plan d'actions du Schéma Local d'Orientation des Mobilités des Portes du Haut-Doubs	SLOM en cours d'élaboration		2022-->2026
Les Premiers Sapins	Orientation 2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE	Relier les 6 villages de la commune	Identification et mise en place d'un réseau de voies douces	Aménagement (voies partagées) ou création de voies	750 000 € estimé	à partir de 2022
Commune d'Etalans / CCPHD	Orientation 2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE		Aménagement du carrefour de la Croix de Pierre et de ses abords			2023

Commune de Bouclans	Orientation 2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE	Protection d'une ressource en eau / Protection de la biodiversité / Education à l'environnement /Création de liaisons douces	Protection et aménagement de la source du Gour. Aménagements paysagers et éducatifs d'une voie communale (ancienne voie historique menant au château de Bouclans) en vue d'en faire un chemin pour les piétons et cyclistes reliant deux parties du village. Aménagement d'un circuit biodiversité (Source du Gour) avec des stations d'intérêts. Préservation d'un site remarquable au titre de la biodiversité ; mise en œuvre de la politique intercommunautaire en matière de liaisons douces, sur le nord ouest du territoire ; action vertueuse en matière de ressources en eau ; vecteur d'attractivité touristique sur le nord ouest du territoire.	La source du Gour est un élément constitutif du patrimoine naturel du territoire. Ayant déjà fait l'objet de certains aménagements en vue de limiter les dégradations liées au bétail, des opérations de restauration du Gour ont été menées entre 2017 et 2020 : Aménagement d'abreuvoirs pour l'abreuvement du bétail, la restauration et/ou l'implantation de ripisylve et la plantation de haies champêtres réparties sur les cinq communes parties prenantes du projet. Cette source et son environnement immédiat restent un espace fragile, peu adapté à une fréquentation de promeneurs compte tenu de l'absence d'aménagements adaptés (circulations, bancs et espaces de repos, protection contre le passage d'engins motorisés, valorisation pédagogique, protection de l'accès à la cavité rocheuse, ...) Par ailleurs, un nouveau lotissement situé dans le hameau d'Ambre sera livré le 2 <sup>e</sup> semestre 2021. Le projet global consiste à aménager le site de la source du Gour de façon à en permettre l'accès piétons/vélos en toute sécurité et dans le respect du site, puis proposer une voie douce pour relier le hameau d'Ambre au cœur du village médiéval. Ce chemin longerait en partie la source du Gour et le cour d'eau (ce cours d'eau est un affluent du Doubs long d'une vingtaine de kilomètres de sa source sur la commune de Bouclans jusqu'à sa confluence à Laissey). Les objectifs de ces actions menées sur le Gour sont doubles puisqu'ils doivent répondre aux enjeux liés à la préservation de la ressource eau et œuvrer pour la biodiversité par la restauration des corridors écologiques. La dégradation physique du cours d'eau est de plus en plus visible. Le diagnostic hydrologique du cours d'eau réalisé en 2011 avait permis d'identifier plusieurs menaces telles que les pollutions agricoles et domestiques, le manque d'eau en période d'étiage et le colmatage du fond de la rivière. Les objectifs de la création d'une liaison douce avec des aménagements paysagers et un parcours biodiversité sont les suivants : par un aménagement paysager esthétique inviter à la protection de ce cours d'eau; par la mise en place de "bornes" biodiversité sensibiliser les habitants sur les ressources faunistiques et floristiques de leur territoire en vue de les protéger; Par une liaison douce favoriser les déplacer doux dans le village en substitution à la voiture (proposer un chemin sécurisé pour les trajets écoles-domiciles).	20 000€ protection de la source du Gour + 20 000€ aménagement du cheminement piéton (le tracé du cheminement existe déjà, il s'agit d'en faire un espace aménagé et signalé).	à compter de 2023
Commune de Bouclans / CCPHD en lien avec les projets de GBM / CD 25	Orientation 2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE	Participer au développement de l'éco-tourisme sur le territoire Création d'un parcours de randonnée cycliste	Aménagement d'un parcours cycliste Permettre d'intégrer le territoire de la CCPHD dans les infrastructures de tourisme doux et circulation cycliste en périphérie du territoire bisontin, en mixant les modes de transport (train + vélo). Ce premier tracé d'une voie centrale banalisée (VCB) pourrait avoir valeur de test dans notre territoire, cette solution très utilisée dans le nord de la France et dans les pays voisins étant encore peu développée en Franche-Comté.	Le nord ouest du territoire de la CCPHD est situé en continuité de la communauté d'agglomération bisontine et de ses infrastructures. L'aménagement d'une voie centrale banalisée entre le bourg centre de Bouclans et le hameau de Vauchamps, en assurant la continuité de deux liaisons douces existantes (Bouclans Ambre d'une part, et Vauchamps d'autre part), permettrait de créer une boucle adaptée à la circulation cycliste, pour une sortie à la journée ou demie journée : départ en TER de Besançon jusqu'à Saône (relief difficile pour les vélos - côte de Morre) > Saône vers Bouclans par les itinéraires de traverse parallèles à la RD 464 ; traversée de Bouclans / Ambre / Vauchamps sur itinéraire protégé pour les cyclistes (objet du projet) ; retour dans la vallée par Champlive et Laissez pour rejoindre la véloroute EV6 et retour sur Besançon ou poursuite en direction de Montbéliard.	signalétique + marquage au sol VCB + outils pédagogiques d'utilisation d'une VCB 15 000€	2022
Vennes	Orientation 2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE	Projet de liaisons douces				
Valdahon	Orientation 2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE	Permettre l'intermodalité entre les bus et la gare SNCF en créant des aménagements urbains accessibles	travaux de quai bus	projet en partenariat avec la SNCF et la Région	100000	2021
Valdahon	Orientation 2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE	permettre la cohabitation des modes de déplacements (piéton/vélo/voiture) dans un espace partagé et paysagé (enfouissement réseaux, éclairage led, mobilier urbain)	aménagement de la rue du Pont	mise en sécurité du bord de la rivière Le Dahon	260000	2021
Commune de Bouclans	Orientation 2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE	Proposer aux habitants du territoire un espace de coworking à 20 km de Besançon, 15 km de Valdahon/Saône/Baume les dames.	Aménagement d'un local pour du télétravail Répondre aux attentes nouvelles des entreprises et de la population en matière d'espace coworking réparti sur le territoire de la CCPHD.	Transformation d'un espace d'environ 100 m2, distribué en plusieurs pièces + coin cuisine + sanitaires H/F, 5 parkings dont une place PMR, situé en face de l'école et du périscolaire, directement accessible par la RD 464, en espace de coworking pour les personnes ne disposant pas d'espaces, d'installation informatique, de bande passante suffisante ou souffrant d'isolement dans le cadre du télétravail. Cet espace anciennement maison des kinésithérapeutes est adapté à un usage professionnel.	Mobilier - infrastructure internet - 10 000€	2023
Communauté de Communes	Enjeu complémentaire : LE RENFORCEMENT DE L'INGENIERIE		Les aides aux fonctionnement et ingénierie	Les emplois sur services supports tels que comptabilité, marchés publics, RH et autres services publics à développer		
Valdahon	Orientation 2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE	Transition patrimoniale, reconversion d'un bâtiment commercial - Donner une nouvelle vie à un bâtiment commercial au service des manifestations communales	Requalification d'un centre commercial en salle polyvalente	Inscription au programme : Petite Ville de Demain	1000000	2021-2022
Valdahon	Orientation 2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE	Offrir des espaces conviviaux de rencontres intergénérationnelles	Aménagement du parc autour de l'étang communal Création d'aires de jeux et sportives intergénérationnelles dans les quartiers	Les espaces publics sont des lieux de rencontre de partage et de vie en communauté, créateur de lien humain	500000	2022-2026
Valdahon	Orientation 2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE	Accompagner l'installation d'équipements liés à la santé et rénover le équipements sportifs existants	Accompagner les projets de développement d'opérateurs sur territoire. Réhabiliter les équipements sportifs communaux (toitures des gymnases, isolation...)	La commune apporte son soutien à l'installation d'équipement pour la santé (scanner, maison de santé, EHPAD,...) en apportant du foncier et des aménagements urbains.	400000	2022-2026
Vercel	Orientation 2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE		Agrandir maison forestière pour accueil ONEMA	Mutualisation des bureaux avec PFB		2021-2022
LPS	Orientation 2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE		La transformation d'un ancien court de tennis en plateau multisport couvert.			
Vernierfontaine	Orientation 2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE	Réhabilitation et aménagement d'un bâtiment extérieur	Aménagement d'un centre multi accueil périscolaire- micro crèche-atelier municipal		800 000 HT	2021/2022
Vernierfontaine	Orientation 2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE	Multi accueil			906520	2021
Commune de Loray	Orientation 2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE	Création local périscolaire	Création local périscolaire	Dédier un local dans le cadre de la rénovation du bâtiment scolaire	200000	2022

Guyans-Vennes	Orientation 2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE	Sport		Création d'un terrain synthétique	900000	2021
Pierrefontaine Les Varans	Orientation 2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE	Sport Politique des jeunes	Vie sociale	Animation	500000	2022 / 2023
Pierrefontaine Les Varans et SIVOS	Orientation 2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE	Accompagnement de la vie scolaire	Création d'un espace dédié		500000	2023
Communauté de Communes	Orientation 5 : AFFIRMER LA VOCATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE		Travaux sur le Monastère et les aménagements du Val de Consolation		2 047 000 €	2021
Communauté de Communes	Orientation 5 : AFFIRMER LA VOCATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE		Les travaux d'entretien et de réhabilitation sur sentiers de randonnée		100 000 €	
Commune de Bouclans	Orientation 5 : AFFIRMER LA VOCATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE	Préservation du patrimoine rural - attractivité touristique	Au cœur du village médiéval de Bouclans, aménager la place du vieux village et remettre en eau la fontaine centrale	Le centre historique et médiéval de Bouclans est clairement identifiable par la disposition de ses bâtisses multi centenaires, sa mairie classée aux monuments historiques, son château, son église, son lavoir, sa fontaine centrale. Hélas, la place est en très mauvais état, de même que l'ancienne fontaine transformée en "bac à fleurs". L'objectif de ce projet est de redonner à ce centre historique une attractivité, en structurant la place autour d'une fontaine qui sera remise en eau, et réhabilitant le bâtiment du lavoir, puis en permettant, par une circulation adaptée et signalée aux promeneurs, un cheminement jusqu'à la source du gour située à deux cents mètres à pied.  La CCPHD ne comprend que deux communes disposant encore d'un bâti remontant au moyen âge, Vercel et Bouclans. Réaliser ce projet sert à la politique de tourisme de la CCPHD, ce site étant situé à proximité de Besançon, du musée des maisons comtoises de Nancray (3 km), il est une porte d'entrée sur le territoire des portes du Haut Doubs et présente des caractéristiques patrimoniales et historiques dignes d'intérêt pour les amateurs (place, église, château, bâtiments de ferme du 13e siècle). Recréer une attractivité par une telle réhabilitation viendra compléter l'offre touristique de la CCPHD, aux côtés de sites comme Consolation, et offre une pluralité de possibilités dans cette partie excentrée mais proche de Besançon en matière d'accessibilité.	400000	2022/2023
Pierrefontaine Les Varans	Orientation 5 : AFFIRMER LA VOCATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE	Attractivité touristique dans le cadre du PNR avec réalisation d'un "kiosque" pour organisation des balades	Création aire destinée aux camping car - skate-park	Toilettes - Aire de vidange des eaux usées /borne rechargement électrique	300000	2022 / 2023
Fourmets-Luisans	Orientation 5 : AFFIRMER LA VOCATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE	Stratégie Montagnes du Jura - PNR		Création d'une aire de camping car		2023
Communauté de Communes	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE		Chaufferie de la piscine		550 000 €	2021/2022
Communauté de Communes	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	Réussir le pari de la TEE	Mise en œuvre du plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial de la CC Portes du Haut-Doubs	PCAET en cours d'élaboration		2022-->2026
Communauté de Communes	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	Réduction des consommations énergétiques	Rénovation des bâtiments publics, exploitation de l'enquête patrimoine des communes			
Vercel	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE		Rénovation vestiaire gymnase	Accessibilité + économie chauffage-eau		2022
Vercel	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE		Réhabilitation ferme en plusieurs logements	Normes/économie énergie		2021-2022
Vercel	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE		Réseau de chaleur pour gymnase/piscine	Mairie chauffage actuel EDF+36KW gymnase actuel fioul		2022
Orchamps Vennes	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	Réduction des consommations énergétiques	Réhabilitation totale d'un bâtiment communal "cure" en mairie, sive val de Vennes, salle de réunions, etc...		2000000	mi 2022 à mi 2023
Orchamps Vennes	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	Réduction des consommations énergétiques	Isolation du bâtiment par l'extérieur bâtiment théâtre-ciné val de Vennes, PMR, réhabilitation salle socio culturel		400000	mi 2023 à début 2024
Les Premiers Sapins	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	Rénovation bâtiment	Isoler tous les logements locatifs propriété de la commune après la réalisation d'un diagnostic préalable	Gain financier à partager entre locataire et propriétaire (pouvoir d'achat/remboursement emprunt travaux)	non estimé	2022-->2026
Les Premiers Sapins	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	Préservation ressource de l'eau	Relier captage et réservoir	Travail de recherche (archives) et TP (conduite , étanchéité, ...)	500 000 € pour 8 réservoirs et 6 fontaines	2022-->2026
Les Premiers Sapins	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	Relier 5 bâtiments communaux à une chaufferie bois	Investissement chaufferie et réseau	Bâtiments reliés: salle des fêtes, école, MSAP, bâtiment technique et future maison personnes âgées	600 000€ (à prendre en compte si non pris par DETR ou DSII)	2021
Les Premiers Sapins	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	Isolation bâtiment	Faire des deux projets immobiliers de la commune des projets BEPOS	Habitat inclusif personnes âgées et tiers lieu la Baraque	1 500 000 € chacun dont chiffrage BEPOS+ 310 k€	2022 et 2023
(Les Premiers sapins) Privé / Bail emphytéotique	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	Rénovation Mairie Athose	Isolation et rénovation	2 à 3 logements	350000	2022
(Les Premiers Sapins) Privé /Bail emphytéotique	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	Rénovation Cure Rantechaux	Isolation et rénovation	1 logement	100000	2022
Flangebouche	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	Mise aux normes: accessibilité, intrusion, énergétique	Construction d'un bâtiment neuf de type bepos	PC accordé, consultation des entreprises s'adapter face à l'évolution démographique	2 375 000 € HT	2021/2022
Flangebouche	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	Rénovation énergétique de 6 appartements dans le bâtiment de la cure	Revoir l'isolation, changer les menuiseries extérieures et portes palières...	Audit énergétique en cours avec le Syded, très énergivore, problème d'isolation et chauffage (gaz propane), chauffage au bois à l'étude	300 000 € HT	2022/2024

Flangebouche	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	Rénovation du bâtiment communal multiservices : mairie, salles associatives, salle des fêtes.... Très énergivore, problème d'isolation et chauffage tout électrique	Redéfinir les espaces, création de logements?	Chauffage au bois à l'étude avec le bâtiment de "la cure".	1 000 000 € HT	2024 ....
Commune de Loray	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	Rénovation du bâtiment	travaux bâtiment école	Isolation thermique et phonique	800000	2022
Commune de Loray	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	Rénovation toiture	Réfection du clocher		100000	2025
Commune de Loray	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	Planter 10 hectares	Plantation et travaux sylvicoles	Suite aux scolytes et réchauffement climatique	70000	2021 à 2020
Commune de Loray	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	Agrandissement cimetière	Travaux d'agrandissement		200000	2024
SIVOS secteur Pierrefontaine Les Varans	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	Réfection de l'isolation du bâtiment Primaire			300000	2022
SIVOS - Collège - Pierrefontaine les Varans	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	Création d'une 2ème chaufferie bois avec réseau chaleur à partir du site de la scierie			1000000	2023
Pierrefontaine Les Varans- Marpa Espace dédié aux professionnels de Santé Gendarmerie	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	Création d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie du bâtiment recevant du public			1000000	2024 / 2025
Pierrefontaine les Varans- Bâtiment Gendarmerie	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	Mise en sécurité du bâtiment et isolation thermique			200000	2023
Valdahon	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	Economiser l'énergie, et apporter dans les cours d'école le végétal et la désimperméabilisation	Travaux de rénovation énergétique et environnementale	Inscription au programme : Petite Ville de Demain	1200000	2021-2023
Vercel	Orientation 1 : REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE		Replanter suite coupe à blanc	Projet suivi par les services ONF		2021-2022
Communauté de Communes	Orientation 2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE	Structuration du territoire	Elaboration d'un Plui valant ScoT			2016-2022
Gonsans	Orientation 2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE	Aménagement du centre bourg	Créer une place de village et valoriser l'identité du lieu ; Créer un cadre de vie attractif ; Créer un espace de travail partagé ; Proposer un espace de rencontre associatif ; Améliorer les performances énergétiques du bâtiment (éligible Effilogis Performance et BEPOS) ; Améliorer l'accessibilité PMR du site.		955000	2021
Pierrefontaine Les Varans et Communauté de Communes	Orientation 2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE	Urbanisme Développement économique	Emploi Habitat Environnement		Etude 150 000 € réalisation de la mise au norme plateforme 300 000 €	2023 / 2024
LPS	Orientation 2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE		Les projets d'aménagement urbain même s'il y a de la végétation de la grande rue et autour de l'école			
Valdahon	Orientation 2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE	Transition Paysagère/végétalisation/qualité de vie -Transformer Valdahon par des aménagements urbains qualitatifs	Travaux d'aménagements urbains et plan de mobilité	Inscription au programme : Petite Ville de Demain	1000000	2022-2026
Valdahon	Orientation 2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE	Transition Paysagère et accessibilité Adapter le cimetière au développement de la commune par une approche paysagère et en apportant son accessibilité	Travaux d'aménagement du cimetière	Inscription au programme : Petite Ville de Demain	260000	2022-2024



## COMMUNAUTE DE COMMNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

7 rue Denis PAPIN 25 800 VALDAHON

Tél : 03.81.65.15.15 <https://www.portes-haut-doubs.com/>

3 Valeurs

6 Ambitions

1 stratégie déclinée à la CCPHD  
pour la mandature 2020-2026

Présentée par l'exécutif en Conseil  
Communautaire du 28 juin 2021 et voté en  
conseil de communauté le 27 septembre  
2021

## Introduction :

### **Pourquoi déterminer des ambitions stratégiques ?**

- Pour fixer un cap politique sur le mandat
- Pour structurer notre action et la rendre lisible sur le territoire
- Pour définir ensuite l'organisation la plus adaptée

#### **1) La préparation de la démarche**

Le bilan de la mandature précédente a été établi. Il met en évidence les points suivants :

- Des orientations stratégiques ont été définies et validées pour la mandature précédente. Elles tenaient compte des attentes de nos partenaires externes, et des opportunités qui pouvaient en résulter pour la CCPHD, en termes de financement notamment.
- La période écoulée, il est important de le rappeler, a été marquée avec la Loi NOTRe, par d'importants transferts de compétence, donnant le sentiment d'avoir dû fonctionner parfois davantage comme gestionnaire que comme véritables porteurs de projets pour notre territoire. Ces transferts de compétences, obligatoires, ont pu impacter la déclinaison des orientations définies initialement.
- Nous nous sommes penchés sur les points forts du territoire et de la CCPHD :
  - o La taille et le positionnement géographique du territoire
  - o Le dynamisme économique et démographique
  - o L'engagement des acteurs locaux
  - o La compétence et l'engagement des hommes et des femmes de la CCPHD
  - o La capacité à transformer des contraintes en opportunités
  - o La capacité à développer des partenariats de qualité
  - o La situation financière
  - o Le pacte Financier et Fiscal
- Nos points d'amélioration concernent :
  - o Le renforcement des liens avec les communes
  - o L'hétérogénéité du territoire, à mieux prendre en compte
  - o La dimension santé/solidarité, à développer
  - o Le développement touristique, à accentuer
  - o L'image de la CCPHD, à rendre plus lisible sur le territoire et pour les partenaires



- Le renforcement et la structuration de l'équipe de la CCPHD, sous dimensionnée, notamment au regard des transferts de compétences survenus
- La capacité à fonctionner en démarche projet, et à affirmer une posture plus stratégique que gestionnaire, à restaurer

## 2) Déterminer des valeurs partagées

Il nous a semblé essentiel, avant de définir un cap politique, de réfléchir aux valeurs que l'on partage en tant que membres de la CCPHD, puis de dégager celles qui semblent essentielles et constituent un socle commun.

Définir les valeurs partagées à plusieurs bénéfices :

- Cela donne davantage de sens au cap défini
- La cohésion entre membres est renforcée
- Cela permet l'adoption d'une ligne de conduite partagée et donc facilite certaines prises de décision

Une consultation des conseillers communautaires a été menée en avril dernier et suivie d'un débat au sein de la gouvernance ; ce qui a permis de **définir trois valeurs** que nous considérons comme repère :

- **La proximité** : Elle doit se traduire dans le cap que nous prendrons, et dans les relations de la CCPHD avec les communes, en particulier,
- **L'équité** : ce doit être un principe directeur pour l'action de la CCPHD  
L'équité est souvent confondue avec l'égalité. C'est agir dans le respect de ce qui est dû à chacun alors que l'égalité conduit à prévoir la même chose pour tous. La notion de justice est associée à l'équité, celle de similitude à l'égalité,
- **Le dynamisme** : il s'exprime par la volonté de s'emparer d'enjeux et de problématiques importants sur le territoire, en prenant l'initiative d'engager les réflexions, d'impulser les synergies et de porter les projets nécessaires. Il doit enfin de la veille et de l'anticipation de notre part.

## 3) Pourquoi choisir de parler d'ambition ?

- Une ambition nourrit la stratégie, en indiquant les intentions et valeurs qui la guident, au-delà des compétences obligatoires et du cadre réglementaire
- Elle prend en compte les enjeux auxquels nous sommes confrontés et qui n'ont pu être tous considérés avec toute l'attention souhaitable durant la période écoulée
- Elle se décline en orientations et projets, qui peuvent se succéder, s'articuler différemment selon l'évolution du contexte.

**Les ambitions formulées sont de deux types :**

- Cinq ambitions transversales : elles ont une portée large et concernent plusieurs compétences et services de la CCPHD

- Une ambition interne que nous formulons dans un souci de cohérence et d'efficacité : il s'agit de définir et mobiliser les divers moyens qui conditionnent la réalisation de nos ambitions transversales : redimensionner l'organisation et le fonctionnement de la CCPHD, asseoir les compétences transférées le plus récemment, définir les modes de gestion pertinents, etc.

Ces 6 ambitions sont d'importance équivalente.

Leur réalisation peut cependant s'échelonner sur la mandature. Elle est également liée au temps nécessaire à la mobilisation des moyens liés

## REUSSIR LE PARI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

*Pourquoi ?*

Il s'agit d'un enjeu essentiel, qui conditionne la qualité de vie sur le territoire et qui doit guider nos différents choix : politiques, économiques, et sociaux

*Déclinaison en axes stratégiques :*

- **Réduire la vulnérabilité et s'adapter au changement climatique**
- **Diminuer les GES (gaz à effet de serre) et préserver la qualité de l'air**
- **Préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire : biodiversité, eau, sols**
- **Diminuer les consommations d'énergie**
- **Développer les énergies renouvelables et de récupération**
- **Accompagner la réduction et la valorisation des déchets, (circuits courts)**

**Calendrier :** Ambition qui s'inscrit dans le long terme, au-delà de la fin du mandat

**Moyens :**

- Adopter un Plan Climat Air Energie Territorial ambitieux, tenant compte des logiques de solidarités régionales
- S'appuyer sur le référentiel Cit'ergie
- Un Chef de projet transversal
- Le renforcement de l'équipe au gré des phases de mise en œuvre
- Pilotage : Copil PCAET

Réalisations conditionnées par :

- Une approche véritablement transversale

## AMELIORER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE

*Pourquoi ?*

La politique menée par la CCPHD doit, à travers les différentes compétences confiées, contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et à l'homogénéisation de l'accès aux services. Il convient pour cela de se saisir résolument et dans une optique solidaire, de certaines problématiques qui touchent la population et d'y apporter des réponses en complémentarité avec les communes et les partenaires.

*Déclinaison en axes stratégiques :*

- **Mobilité : répondre aux besoins des habitants en garantissant la mobilité partout, pour tous, au bon endroit, au bon moment**
- **Santé : améliorer l'accès et l'offre de soins, en coordination avec les acteurs du territoire**
- **Petite enfance : accompagner, dynamiser et promouvoir l'accueil individuel sur le territoire**
- **Améliorer l'accueil de nouveaux habitants et salariés sur le territoire sur le volet habitat**

**Calendrier :** Engagements et projets récurrents à conduire sur l'ensemble du mandat

**Moyens :**

Mobilité : Elaborer un Schéma Local d'Organisation de la mobilité (en cours)

Santé : Mettre en place un Contrat Local de Santé (en cours)

Réalisations conditionnées par :

- L'ajustement des moyens sur les axes « santé » et « mobilité »
- Une approche partenariale

## CONFORTER ET AMELIORER L'AIDE AUX COMMUNES

*Pourquoi ?*

La CCPHD souhaite renforcer la proximité avec les communes, et cultiver la solidarité et la collaboration avec et entre elles pour le développement global du territoire et l'efficacité de l'action publique locale.

*Déclinaison en axe stratégique :*

**→ Création d'un pôle de service aux communes, « à la carte » pouvant inclure :**

- **Des services supports : Achat public, Gestion des ressources humaines, Budget et comptabilité, Secrétariat, etc.**
- **Des services d'assistance et d'ingénierie technique et administrative, stratégique**
- **Des services de travaux : voirie, bâtiment, assainissement,**

**Calendrier :** Mise en œuvre graduelle, de court à moyen terme (2022-2023)

**Moyens :**

Modalités de fonctionnement à définir (portage et pilotage ou copilotage)

Profils des agents devant intégrer le Pôle à définir, intégrer et coordonner

Réalisations conditionnées par :

- Etude précise des besoins et des modalités de fonctionnement

## CONFORTER LA DIVERSITE ECONOMIQUE D'UN TERRITOIRE ENTREPRENANT

*Pourquoi ?*

L'enjeu est de soutenir le dynamisme économique qui fait l'identité du territoire et se caractérise par une diversité précieuse, en veillant à structurer, équilibrer et valoriser les activités.

*Déclinaison en axes stratégiques :*

- **Développer une offre immobilière adaptée à l'ensemble du parcours de vie des entreprises**
- **Améliorer la qualité architecturale, paysagère et les services aux entreprises des ZAE**
- **Valoriser le potentiel économique du territoire par une communication ciblée et l'obtention de labels attractifs**
- **Soutenir et développer les synergies entre entreprises**

**Calendrier :** Mise en œuvre graduelle, de court à moyen terme (2022-2023)

**Moyens :**

Moyens existants

Réalisations conditionnées par :

- La qualité des partenariats dans le secteur économique

## AFFIRMER LA VOCATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

*Pourquoi ?*

Il s'agit d'exploiter et valoriser le potentiel et l'identité touristique du territoire avec créativité et opportunisme et en prenant en compte la diversité des enjeux : environnementaux, économiques et sociaux

*Déclinaison en axes stratégiques :*

- **S'intégrer pleinement à la destination Montagne du Jura**
- **Développer le tourisme vert, notamment par la structuration et de développement d'un réseau de liaisons douces**
- **Redynamiser le Val de Consolation autour des axes développement humain, histoire et culture, sports et loisirs, nature et environnement**
- **Soutenir le développement économique touristique : mise en réseau des acteurs, communication et commercialisation des offres, soutien à l'immobilier d'entreprise**

**Calendrier** : mise en œuvre graduelle, de court terme à moyen terme

**Moyens** :

Réalisations conditionnées par : La coordination des différents volets Aménagement, Environnement, Economie, communication

## Ambition spécifique :

# ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE LA CCPHD ET LA MISE EN ŒUVRE DES AMIBTIONS PAR UN DIMENSIONNEMENT ET UNE ORGANISATION ADAPTES

### *Pourquoi ?*

L'enjeu est de mobiliser les différents moyens nécessaires à la réalisation des cinq ambitions formulées pour ce mandat et à la mise en œuvre des compétences transférées. Il est également de procéder au renforcement et à la structuration de l'équipe de la CCPHD, point d'amélioration prioritaire.

Ce dimensionnement repose sur plusieurs axes :

- RH/management : renforcement des moyens humains nécessaires au fonctionnement actuel -en réponse à un besoin constaté en amont de la formulation des ambitions- et futur,
- Organisation : pour asseoir les différentes compétences de la CCPHD et accompagner le développement
- Ingénierie territoriale pour définir les modalités de gestion des services les plus adaptées aux besoins du territoire
- Communication

### *Déclinaison en axes stratégiques :*

## **Le volet RH/Management**

### **Dès à présent**

- ➔ **Soutenir le fonctionnement actuel : pérenniser l'assistance aux chargés de mission**
- ➔ **Renforcer l'encadrement**
  - Assurer un fonctionnement transversal, en mode projet,
  - Assurer l'animation, la cohésion interne et le pilotage des activités
  - Soutenir l'ajustement de la stratégie en favorisant les pratiques de veille et d'anticipation et en impulsant et cultivant les synergies nécessaires sur le territoire

### **En fonction de l'avancement des projets**

- ➔ **Recruter les profils nécessaires à la réalisation des ambitions**



*Déclinaison en axes stratégiques :*

### **Le volet Organisation :**

**→ Stabiliser la compétence Urbanisme**

- Finaliser le PLUi
- Définir et organiser les missions (en direction des communes et des citoyens)

**→ Stabiliser la compétence Assainissement (coll. Et non coll.)**

- Définir et organiser les missions

**→ Coordonner la compétence Tourisme**

**→ Asseoir la compétence Déchets, en prenant en compte la dimension partenariale**

**→ Adapter les locaux aux nouveaux besoins de la CCPHD, dans une optique d'efficacité et de qualité de vie au travail**

*Déclinaison en axes stratégiques :*

### **Le volet ingénierie territoriale :**

- **Définir les modalités de gestion des services existants et de ceux à développer qui satisfont à la fois les exigences de service publics et d'efficacité**
- **Etudier l'opportunité de développer de nouveaux services communs**

*Déclinaison en axes stratégiques :*

## **Le volet communication :**

### **→ Structurer la fonction Communication pour :**

- **Favoriser la lisibilité de l'identité et de l'action de la CCPHD**
- **Homogénéiser et fluidifier la communication interne**

**Calendrier :** mises en œuvre graduelle, dès à présent

### **Moyens :**

Budget pour les divers recrutements

Réalisations conditionnées par :

- Une approche participative sur tous les axes où elle est envisageable



## CRTE des Portes du Haut Doubs

### Fiche action : 2022

### Projet de Mise aux normes Déchèteries Bouclans

Orientation stratégique n°1	<b>Réussir le pari de la transition énergétique</b>
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs
Description de l'action	Contexte : Mise aux normes déchèterie de Bouclans suite à un contrôle DREAL Les enjeux : - Création d'une réserve incendie d'une contenance de 120 m3 - Modernisation du traitement des eaux usées avec installation de vannes d'arrêt Où en est le projet : Devis en cours
Partenaires	Projet d'investissements publics porté par la CCPHD
Coût prévisionnel et plan de financement	Enveloppe Travaux : 50 000 € HT Financements envisagés : CRTE Reste à charge : CCPHD
Calendrier	Réalisation des travaux : printemps 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	- Mise aux normes et travaux effectivement réalisés - Critères environnementaux répondant à la réglementation ICPE



## CRTE des Portes du Haut Doubs

### Fiche action : 2022

### Fiche action : Travaux d'amélioration

Orientation stratégique n° 5 Affirmer la vocation touristique du territoire	
Action n° 1	
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs (EPCI)
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs (EPCI)
Description de l'action	<p>Les travaux actuels du Monastère de Consolation, portés par la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs, visent à l'amélioration des conditions d'accueil au niveau sécurité et accessibilité. Ils sont la première étape de plusieurs investissements et aménagements étalés dans le temps pour répondre à une stratégie de développement progressif.</p> <p>Cette première étape des travaux d'amélioration du Monastère permettra la conduite de différents projets en lien avec la structure de gestion du site (Val, Parc et Monastère de Consolation) et permettront ainsi la mise en place d'animations, d'activités et d'évènements permettant de répondre à l'objectif du projet global tout en conservant l'esprit du site.</p> <p>Une première offre de restauration, d'hébergement et de location de salles pourra également être proposée à la suite de cette réhabilitation de l'existant, potentiellement pour 2023. Ces offres seront en adéquation avec le positionnement du projet, la demande, les clientèles-cible et seront le résultat d'études de marchés permettant de spécifier stratégiquement ces offres sur le court et long terme. Les animations et les activités sur le site</p>

	sont directement portées par une structure de gestion ad hoc nommée Val Parc et Monastère de Consolation (VPMC) qui rassemble un collectif large de partenaires intéressés au projet global.
Partenaires	Cette stratégie établie depuis trois ans par un collectif d'acteurs du territoire et basée sur les ressources locales a pour objectif la redynamisation et le développement touristique du Val de Consolation.
Coût prévisionnel	<p><b>Dépenses d'investissement</b> : travaux sur 12 lots attribués (démolition/terrassment, VRD/ gros œuvre/charpente, couverture/ plâtrerie, plafonds, peinture/ appareil élévateur/menuiserie intérieure/métallerie/revêtements de sols, faïences/électricité/chauffage, ventilation/cuisine</p> <p><b>Dépenses de fonctionnement</b> : Remboursement des emprunt liés au reste à charge</p>
Plan de financement	<p>Coût total des travaux prévus en 2022 : 2021469 € HT</p> <p>Aides de l'Etat prévues : 500 000 €</p> <p>Aides du département notifiées : 500 000€</p> <p>Aides de la région notifiées : 250 000 €</p> <p>Reste à charge pour la CCPHD : 771 000 € (Paiement des annuités prévues par la Structure de Gestion du site « Val Parc et Monastère de Consolation » sous forme de loyer à la CCPHD)</p>
Calendrier	L'ensemble de cette phase des travaux est prévu en 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'intégrer pleinement à la destination Montagne du Jura</li> <li>• Développer le tourisme vert, notamment par la structuration et de développement d'un réseau de sites touristiques majeurs publics ou privés sur le département</li> </ul>

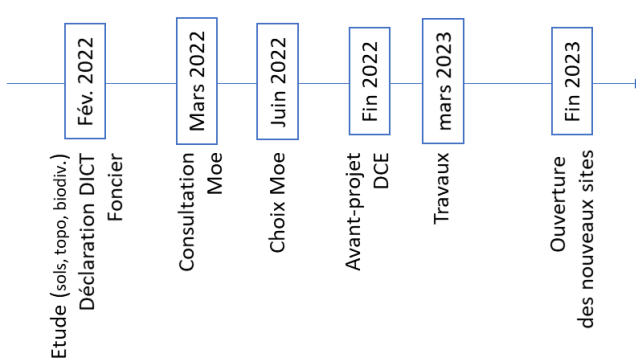
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Redyna  miser le Val de Consolation autour  des axes stratégique de  développement sur les thématiques  du bien-être et du resourcement  personnel, de l’histoire et la culture  du site, des sports et des loisirs, de  la nature et de l’environnement</li> <li>• Faire de  ce site un des sites les plus  emblématiques du territoire de la  CCPHD avec un rayonnement  Départemental et Régional</li> <li>• Soutenir  le développement économique  touristique : mise en réseau des  acteurs, communication et  commercialisation des offres,  recettes directes et indirectes.  soutien aux entreprises locales du  tourisme</li> </ul>
--	---

## CRTE des Portes du Haut Doubs

### Fiche action : 2022

## Modernisation / Mise aux normes Déchèteries Pierrefontaine les Varans et Orchamps Vennes

Orientation stratégique n°1	<b>Réussir le pari de la transition énergétique</b>
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs
Objectif	Accompagner la réduction et la valorisation des déchets, (circuits courts)
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un besoin de mise aux normes et de restructuration du service déchèterie pour répondre à l'évolution des nouvelles filières de valorisation</li> <li>- Une volonté de réduction des rotations de bennes sur le territoire</li> <li>- Un désengorgement de la déchèterie de Valdahon nécessaire</li> </ul> <p>Une étude prospective pour l'amélioration des conditions de collecte des déchets en déchèterie sur la CCPHD a été menée début 2021. Cela a abouti à une volonté politique de fermer certains sites de collecte secondaires et de faire monter en gamme deux déchèteries ; à Pierrefontaine les Varans et Orchamps Vennes</p> <p>Les enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une valorisation directe des déchets collectés</li> <li>- Un service optimiser pour les usagers avec des amplitudes horaires augmentées et une meilleure desserte du territoire</li> <li>- Une montée en compétence du gardiennage du réseau de déchèteries du territoire (professionnalisation et formation)</li> <li>- Des sites sécurisés et réglementés tant sur l'accès grand public que pour les prestataires</li> <li>- Une meilleure harmonisation entre zone de dépôt et zone de broyage pour les déchets verts</li> </ul> <p>Où en est le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des besoins</li> <li>- Acquisition foncière et qualification des terrains</li> <li>- Etude de sol, topographique et environnementale</li> </ul>

	- Déclaration DICT
Partenaires	Projet d'investissements publics porté par la CCPHD pour la partie déchèterie et par Préval pour les plateformes de déchets verts
Coût prévisionnel et plan de financement	Enveloppe Travaux : 1 M€ / déchèterie Financements envisagés : A définir Reste à charge : A définir
Calendrier	Calendrier déchèteries Orchamps Vennes et Pierrefontaine les Varans   <pre> graph LR     A[Etude (soils, topo, biodiversité)] --&gt; B[Fév. 2022]     B --&gt; C[Déclaration DICT Foncier]     C --&gt; D[Mars 2022]     D --&gt; E[Consultation Moe]     E --&gt; F[Juin 2022]     F --&gt; G[Choix Moe]     G --&gt; H[Fin 2022]     H --&gt; I[Avant-projet DCE]     I --&gt; J[mars 2023]     J --&gt; K[Travaux]     K --&gt; L[Fin 2023]     L --&gt; M[Ouverture des nouveaux sites] </pre>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure de la fréquentation des usagers et de l'origine des déchets apportés</li> <li>- Réduction / Suppression des tonnages et des transits vers Valdahon</li> <li>- Meilleur tri des déchets</li> <li>- Accompagnement de proximité des usagers : meilleur service rendu</li> </ul>





## CRTE des Portes du Haut Doubs

### Fiche action : 2022

## BOUCLANS - Réhabilitation de la place de la mairie et de la source du Gour

Orientation stratégique n°5	<b>AFFIRMER LA VOCATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE</b>
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de BOUCLANS
Maître d'ouvrage	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'intégrer pleinement à la destination Montagne du Jura</li> <li>• Développer le tourisme vert</li> <li>• Soutenir le développement économique touristique : mise en réseau des acteurs, communication et commercialisation des offres, soutien à l'immobilier d'entreprise</li> </ul>
Description de l'action	<p>La source du Gour est un lieu remarquable du village de BOUCLANS, situé à 100 mètres en accès immédiat de la partie médiévale du village depuis la place de la mairie, où l'on retrouve le château de Bouclans, et le bâtiment de mairie classé monument historique. L'opération s'inscrit dans une démarche plus globale de restructuration de la place de la mairie, de sa fontaine et de son ancien lavoir dorénavant utilisé pour la distillation.</p> <p>Le projet global représente un investissement de l'ordre de 350 K€, tandis que l'aménagement de la source du Gour et la remise à son état naturel de la vasque d'entrée représente environ 30K€ d'engagement.</p> <p>Cette opération vise le dégagement de l'entrée de la vasque de la source du Gour obstruée par environ 30 m<sup>3</sup> de sédiments d'origine karstique. Il faudra prévoir la recharge granulométrique d'un méandre du Gour par les matériaux dégagés de la vasque. Dans un second temps, l'aménagement des berges de la source et des abords visera à sécuriser l'accès pour empêcher les véhicules motorisés de pénétrer dans l'eau, pour permettre le passage du bétail sur le chemin rural tangent du site, et de ménager une plateforme en bois</p>

	<p>s'intégrant au site pour favoriser un espace de pause pour les promeneurs et touristes.</p> <p>Le projet global poursuit plusieurs objectifs : Valoriser le centre de la partie médiévale du village pour son intérêt historique et son attrait patrimonial ; faire de cette place un lieu de vie où pourront se dérouler les événements villageois qui ponctuent la vie rurale et communale ; présenter un intérêt touristique à même de séduire une population de passage en Franche Comté, à quelques minutes du Musée des maisons comtoises de Nancray, de la vallée de la Loue et sur la route du Haut Doubs et du monastère de Consolation.</p>
Partenaires	Le projet en est à ses débuts. Les partenaires envisagés sont l'Etat, la Région Bourgogne Franche Comté, le Département, la Fondation du patrimoine, le syndicat de Massif. A ce stade, nous n'avons pas de certitude quant à la contribution possible de ces partenaires.
Coût prévisionnel	<p>L'ensemble porte sur des dépenses d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ingénierie : 35 K€</li> <li>- Place de la mairie et fontaine : 350K€</li> <li>- Source du Gour : 30 K€</li> </ul>
Plan de financement	<p>Accompagnement financier global attendu : 80%</p> <p>Recours à l'emprunt envisagé</p>
Calendrier	<p>Source du Gour : a/c avril 2022</p> <p>Maîtrise d'œuvre de la place de la mairie : 2022/2023</p> <p>Réalisation de la place de la mairie 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Mise en réseau et valorisation de ce point d'intérêt touristique</p> <p>Fréquentation touristique</p> <p>Intégration du site sur les brochures de promotion locale et départementale</p>



## CRTE des Portes du Haut Doubs

### Fiche action : 2022

### Fiche action : Liaisons douces

Orientation stratégique n°1	<b>Réussir le pari de la transition énergétique</b>
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs
Objectifs du projet :	Proposer à la population un mode de circulation sécurisé et accessible, alternatif au « tout-voiture », et ouvert à tous les moyens de déplacements non-motorisés entre Orchamps-Vennes et Valdahon
Description de l'action	<p>La communauté de communes des Portes du Haut-Doubs souhaite fortement favoriser le développement des modes de déplacements doux. En ce sens, elle porte un projet d'aménagement d'itinéraires doux entre les bourgs-centres et les bourgs-relais du territoire. Celui-ci vise à répondre aux différents enjeux du développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enjeu touristique en s'inscrivant dans la logique de destination de tourisme vert</li> <li>- Enjeu territorial en abordant la question des déplacements dans l'espace de vie des habitants</li> <li>- Enjeu social en permettant de réduire le coût du transport dans les budgets des ménages</li> <li>- Enjeu environnemental en inscrivant le territoire dans la perspective d'une réduction des consommations, énergétiques et des rejets de gaz à effet de serre dans le domaine du transport</li> <li>- Enjeu économique en favorisant le maintien des entreprises sur le territoire et en répondant à leurs besoins en matière de déplacements des salariés</li> </ul>
Partenaires	La communauté de communes des Portes du Haut-Doubs souhaite fortement favoriser le développement des modes de déplacements doux. En ce sens, elle porte un projet d'aménagement d'itinéraires doux entre les bourgs-centres et

	<p>les bourgs-relais du territoire. L'étude est réalisée avec un groupe de travail de citoyens du territoire, pratiquant régulièrement le vélo et connaissant bien les conditions topographiques du territoire. Les élus directement concernés par ces itinéraires sont également été sollicités.</p> <p>D'une façon générale, la stratégie est de privilégier l'existant, que ce soit chemins ruraux, voies communales, chemins d'exploitation déjà goudronnés. Ces routes se veulent beaucoup moins fréquentées qu'une route départementale ; en outre cela garantit une sécurité plus accrue pour les modes de déplacements doux. Lorsque la seule solution de section empruntée se résume à une route départementale beaucoup fréquentée par les véhicules motorisées, il conviendrait soit de créer un espace sécurisé pour les mobilités douces sur l'accotement de la départementale, ou bien de créer une voie verte.</p>
Coût prévisionnel	Estimation: 3.000.324,00
Plan de financement	Subventions publiques globales espérées à 70% avec mobilisation du contrat régional, de cap 25 et du crte
Calendrier	Projet Pluriannuel décliné par tranches de trajets distinctes
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Augmentation des déplacements domicile-travail en vélo</p> <p>Accroissement de la pratique du vélo des touristes lors de leur séjour sur le territoire (ex : déplacement de leur hébergement vers un site touristique en mobilité douce plutôt qu'en véhicule motorisé)</p> <p>Diminution du trafic routier et des émissions de gaz à effet de serre</p>

## CRTE des Portes du Haut Doubs

### Fiche action : 2022

### Projet de plateforme Réemploi

Orientation stratégique n°1	<b>Réussir le pari de la transition énergétique</b>
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs et Préval Haut-Doubs
Objectif	Accompagner la réduction et la valorisation des déchets, (circuits courts)
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une filière réemploi saturée avec la présence de la Ressourcerie à Vercel qui rencontre plusieurs problématique (sécurité et stockage)</li> <li>- Un besoin de mise aux normes et de restructuration du service déchèterie pour répondre à l'évolution des nouvelles filières de valorisation</li> <li>- Un besoin d'un local adapté pour l'activité de démantèlement en vue du recyclage</li> <li>- Des opportunités et sollicitations de développement d'activité autour des thématiques économie circulaire</li> </ul> <p>D'où l'idée d'une plateforme nouvelle sur le site actuel de la déchèterie de Valdahon intégrant plusieurs usages en cours de définition (recyclerie, atelier de démantèlement, déchèterie, autres activités de réemploi et d'économie circulaire)</p> <p>Le projet répondra à des enjeux multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Outil d'insertion par l'activité économique</li> <li>- Maillage territorial</li> <li>- Sensibilisation à l'environnement et de partage de savoirs et de savoir-faire</li> <li>- Réduction du gaspillage des ressources et valorisation des déchets</li> </ul> <p>Où en est le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des rencontres avec les acteurs déjà implantés localement avec France Active Franche Comté et la Fruitière à Energie (partenaires activateurs du projet), des rencontres en groupes, une rencontre avec les acteurs sociaux</li> <li>- Mais aussi des mobilisations citoyennes (contribution au projet, construction d'appartenance)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des réunions de mise en réseau des acteurs et des citoyens</li> <li>- Viendront ensuite des ateliers de co-construction du projet (usages, structuration juridique, modèle économique,...)</li> </ul>
Partenaires	<p>Projet d'investissements publics porté conjointement par la CCPHD et Préal</p> <p>Volonté de décloisonnement des acteurs et d'un dialogue territorial → Emergence d'une entité à part entière en cours d'élaboration (assemblage et construction collective des usages et de la gouvernance)</p>
Coût prévisionnel et plan de financement	<p>Demande de soutien déposée à l'ADEME pour les études préalables.</p> <p>Enveloppe Travaux : 5 M€</p> <p>Financements envisagés : ADEME – REGION : accélérateur Eci Etat : action inscrite dans le CRTE Département : selon nouvelles modalités PAC25 2022 ?</p> <p>Reste à charge : CCPHD : volet déchèterie, + part des communes Préal : volet recyclerie matériauthèque, atelier de démantèlement, + part des communes → location des locaux à l'association ou exploitant</p>
Calendrier	<p><b>LE CALENDRIER :</b></p> <p>The diagram shows a project timeline from 2021 to 2024. Key milestones are marked with numbered triangles: 1 (Mobilisation Elus), 2 (Rencontres Individuelles Acteurs), 3 (Mobilisation Citoyenne), 4 (Assemblage &amp; Construction Collective des Usages + Gouvernance), 5 (Concours de MOE), 6 (Mise en œuvre : création juridique, embauche, etc.), and 7 (Lancement, suivi, accompagnement, aide à la recherche de financements, aide à la rédaction de budget prévisionnel). The timeline is divided into quarters and years, with a large arrow pointing right at the end of 2024.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement économique local avec l'insertion professionnel et la création de nouveaux emplois</li> <li>- Réduction des déchets en déchèterie : augmentation des tonnages captés pour une seconde vie des objets et des matériaux</li> <li>- Bâtiments exemplaires dans l'utilisation de matériaux biosourcés, de récupération,... (Démarche cradle to cradle)</li> <li>- Sobriété énergétique et production d'EnR</li> </ul>